

# Éléments de données du SNISA pour 2018-2019

Le présent tableau contient une liste comparative et une brève description des éléments de données obligatoires et facultatifs du SNISA pour toutes les options de soumission de données.

Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA, 2018-2019* pour obtenir la description complète de chaque élément de données.

## Éléments de données du SNISA pour 2018-2019

### Légende

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Données relatives à la soumission</b>								
<b>Province ou territoire de l'établissement déclarant</b>	00A	Code servant à préciser la province ou le territoire de l'établissement déclarant.	O	O	O	O	O	O
<b>Numéro des soins ambulatoires de l'établissement déclarant</b>	00B	Code qu'un ministère provincial ou territorial de la Santé attribue à un établissement déclarant. Ce numéro identifie l'établissement et préciser le niveau de soins des données soumises.	O	O	O	O	O	O



**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Exercice de la soumission</b>	00C	Exercice (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars) au cours duquel la visite du patient a eu lieu.	O	O	O	O	O	O
<b>Période de soumission</b>	00D	Intervalle de temps durant lequel la visite du patient a eu lieu.	O	O	O	O	O	O
<b>Numéro d'identification de l'abrégé</b>	00E	Numéro d'identification unique de chaque abrégé soumis au SNISA.	O	O	O	O	O	O
<b>Numéro du codificateur</b>	00F	Numéro d'identification de la personne qui a rempli l'abrégé, attribué par l'établissement.	O	O	O	O	F	O
<b>Numéro de dossier</b>	01	Numéro d'identification unique du patient attribué par l'établissement.	O	O	O	O	O	O
<b>Numéro d'inscription aux soins ambulatoires</b>	11	Numéro attribué par l'établissement pour associer le patient à une visite précise.	F	F	F	F	F	F

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Numéro séquentiel de la consultation ou de l'inscription aux soins ambulatoires</b>	12	Fournit un lien clinique dans le cas des consultations ayant le même numéro d'inscription aux soins ambulatoires et pour lesquelles des services sont offerts périodiquement au patient.	O*	O*	O*	O*	F	O*
<b>Dossier complet</b>	108	Indicateur permettant de signaler les situations où la collecte des données est terminée, mais où l'abrégé est incomplet ou certains des renseignements requis pour la collecte complète des données sont manquants.	s.o.	s.o.	F	F	F	F
<b>Code de niveau de soumission</b>	128	Indique le niveau de soumission de données de l'abrégé.	O	O	O	O	O	O

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Données démographiques sur les patients ou les clients</b>								
<b>Numéro d'assurance maladie</b>	02	Numéro d'assurance maladie unique attribué au patient.	O	O	O	O	O	O
<b>Province ou territoire émetteur du numéro d'assurance maladie</b>	03	Gouvernement provincial, territorial ou fédéral ayant émis le numéro d'assurance maladie.	O	O	O	O	O	O
<b>Responsable du paiement</b>	04	Principale source responsable du paiement des services fournis.	O	O	O	O	F	O
<b>Code postal</b>	05	Code attribué par Postes Canada afin de déterminer l'emplacement géographique de la résidence du patient.	O	O	O	O	O	O
<b>Code de résidence</b>	06	Code défini par la province ou le territoire qui sert à préciser la région de résidence du patient.	F	F	F	F	F	F
<b>Sexe</b>	07	Code alphabétique permettant de décrire le sexe du patient.	O	O	O	O	O	O

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Date de naissance</b>	08	Date à laquelle le patient est né.	O	O	O	O	O	O
<b>Date de naissance estimée</b>	09	Champ permettant d'indiquer que la date de naissance comprend des valeurs inconnues pour le jour, le mois ou l'année de naissance, ou une année de naissance estimée.	O*	O*	O*	O*	O*	O*
<b>Niveau de scolarité le plus élevé</b>	21	Plus haut niveau d'études atteint par le patient.	s.o.	s.o.	F	F	F	F
<b>Code d'accès aux soins de santé primaires</b>	129	Code permettant de préciser si le patient a accès à des soins de santé primaires, par l'entremise d'un médecin de famille, d'une équipe de santé familiale, d'une clinique sans rendez-vous ou autre.	F	F	O	F	F	F

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Données relatives à l'ambulance</b>								
<b>Admission par ambulance</b>	14	Code permettant de préciser si le patient est arrivé à l'établissement déclarant par ambulance et le type d'ambulance utilisé.	O	O	O	O	F	O
<b>Date et Heure d'arrivée de l'ambulance</b>	118 et 119	Date et heure auxquelles l'ambulance s'engage dans l'entrée de l'hôpital.	F	F	F	s.o.	F	s.o.
<b>Date et Heure de traitement du transfert de l'ambulance à l'hôpital</b>	120 et 121	Date et heure auxquelles le personnel ambulancier confie le patient au personnel du service d'urgence ou de l'hôpital.	F	F	F	s.o.	F	s.o.

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Données relatives au triage</b>								
<b>Date et Heure de triage</b>	24 et 25	Date et heure auxquelles le patient a fait l'objet d'un triage au service d'urgence.	O*	O*	O*	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Niveau de triage (ETG)</b>	26	Classement du patient selon le type et la gravité des signes et des symptômes qu'il présente à son arrivée, selon l'Échelle canadienne de triage et de gravité (ETG).	O*	O*	O*	s.o.	s.o.	s.o.
<b>État après le triage</b>	138	Sert à indiquer qu'un patient a été installé sur une civière pendant une visite au service d'urgence à partir du triage initial.	F	F	F	s.o.	s.o.	s.o.

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Données sur l'arrivée et le type de visite</b>								
<b>Mode de visite ou de communication</b>	20	Méthode de communication entre le dispensateur et le patient.	F	F	O	O	O	O
<b>Date et Heure d'arrivée</b>	22 et 23	Date et heure auxquelles le patient est arrivé au service d'urgence pour y recevoir des soins.	F	F	F	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Date d'inscription ou de visite</b>	27	Date à laquelle le patient a été officiellement inscrit au service d'urgence ou en soins ambulatoires.	O	O	O	O	O	O*
<b>Heure d'inscription ou de visite</b>	28	Heure à laquelle le patient a été officiellement inscrit au service d'urgence ou en soins ambulatoires.	O	O	O	O	F	O*
<b>Source de l'orientation du patient avant la visite en soins ambulatoires</b>	31	Désigne la personne ou l'organisme qui a orienté le patient vers le service d'urgence ou les soins ambulatoires de l'établissement déclarant.	F	F	O	F	F	F



**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Établissement de provenance</b>	32	Permet de préciser l'établissement d'où le patient a été transféré afin de recevoir d'autres soins. Il peut s'agir d'un autre établissement de santé ou d'un autre niveau de soins de l'établissement déclarant.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*
<b>Date de l'orientation</b>	104	Date à laquelle on a orienté le patient vers un service de soins ambulatoires.	s.o.	s.o.	s.o.	F	F	F
<b>Liste des raisons de consultation</b>	136	Symptôme, plainte, problème ou raison de la demande de soins médicaux au service d'urgence comme l'a exprimé le patient.	F	O*	F	s.o.	s.o.	s.o.

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Indicateur de visite au service d'urgence</b>	139	Permet de préciser si une visite déclarée sous un code de centre d'activité des Normes SIG lié au service d'urgence correspond à une visite prévue en chirurgie d'un jour ou en clinique qui a lieu au service d'urgence, ou à visite au service d'urgence.	O	O	O	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Données relatives au dispensateur</b>								
<b>Type de dispensateur</b>	40	Permet de déterminer le rôle joué par le ou les dispensateurs de soins de santé au cours de la visite du patient.	F	F	O*	O*	F	O*
<b>Service du dispensateur</b>	41	Permet de préciser le type de services offerts par le ou les professionnels de la santé chargés de fournir des soins au patient au cours de sa visite.	F	F	O*	O*	F	O*

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Numéro du dispensateur</b>	42	Numéro d'identification du dispensateur chargé de fournir des soins au patient au cours de sa visite.	F	F	O*	O*	F	O*
<b>Secteur de programme</b>	98	Code désignant le secteur de programme qui dispense des services.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*
<b>Données relatives à l'évaluation et à la consultation</b>								
<b>Date et Heure de l'évaluation initiale du médecin</b>	29 et 30	Date et à l'heure auxquelles le patient a été évalué pour la première fois par un médecin au service d'urgence.	O*	O*	O*	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Préfixe du problème principal et des autres problèmes</b>	43	Code qui fournit des renseignements supplémentaires sur le code de la CIM-10-CA auquel il est attribué.	F	F	F	F	F	F

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Problème principal</b>	44	Code de la CIM-10-CA correspondant au diagnostic, à l'affection, au problème ou à la circonstance considéré comme la raison la plus importante de la visite du patient sur le plan clinique.	F	F	O	O	F	O
<b>Autres problèmes</b>	45	Codes de la CIM-10-CA correspondant aux autres diagnostics, affections, problèmes ou circonstances pouvant être une raison de la visite du patient.	F	F	O*	O*	F	O*
<b>Indicateur de série, problème principal et autres problèmes</b>	127	Indique qu'il faut plus d'un code de diagnostic de la CIM-10-CA pour décrire la circonstance ou l'affection.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Date et Heure de la demande de consultation</b>	130 et 131	Date et heure auxquelles la première demande de consultation d'un dispensateur a été faite.	F	F	F	F	F	F
<b>Service — demande de consultation</b>	132	Indique le service duquel relève le dispensateur appelé aux fins de consultation.	F	F	F	F	F	F
<b>Date et Heure de l'évaluation initiale par un dispensateur autre que le médecin</b>	133 et 134	Date et heure auxquelles le patient est évalué pour la première fois par un dispensateur autre que le médecin.	F	F	F	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Service — évaluation initiale par un dispensateur autre que le médecin</b>	135	Spécialité du dispensateur autre que le médecin qui a effectué l'évaluation initiale du patient.	F	F	F	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Diagnostic de sortie du service d'urgence</b>	137	Diagnostic posé au moment où le patient quitte le service d'urgence.	F	O*	F	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Date et Heure de la consultation</b>	143 et 144	Date et heure auxquelles commence la consultation.	F	F	F	F	F	F

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Données sur les interventions</b>								
<b>Intervention principale</b>	46	Intervention pratiquée considérée comme la plus significative sur le plan clinique.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*
<b>Autres interventions</b>	47	Autres interventions pratiquées en plus de l'intervention principale en vue de fournir un traitement approprié pour le diagnostic.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*
<b>Principaux attributs et autres attributs — situation, lieu et étendue</b>	48 à 50	Caractères qui fournissent des renseignements supplémentaires non inclus dans la structure générique du code de la CCI.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*
<b>Durée de l'intervention en soins ambulatoires, intervention principale et autres interventions</b>	51	Temps requis pour pratiquer l'intervention.	s.o.	s.o.	F	F	F	F
<b>Code du lieu d'intervention, intervention principale et autres interventions</b>	52	Code désignant le lieu où une intervention s'est déroulée au sein d'un établissement.	s.o.	s.o.	F	O*	F	O*

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Technique anesthésique</b>	53	Méthode anesthésique utilisée lors de l'intervention.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*
<b>Indicateur hors hôpital</b>	55	Permet de signaler que l'intervention a eu lieu à l'unité de chirurgie d'un jour ou dans une autre unité de soins ambulatoires d'un autre établissement au cours de la visite au service d'urgence ou en soins ambulatoires.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*
<b>Numéro d'établissement hors hôpital</b>	56	Permet d'identifier l'établissement de soins ambulatoires où ont été dispensés les services (intervention) hors hôpital.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*
<b>Date et Heure du début de l'intervention principale</b>	109 et 110	Date et heure auxquelles a commencé l'intervention principale.	s.o.	s.o.	F	O*	F	O*
<b>Date et Heure du début des autres interventions</b>	111 et 112	Date et heure auxquelles ont commencé les autres interventions.	s.o.	s.o.	F	O*	F	O*

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Statut juridique à l'arrivée au service d'urgence</b>	170	Indique le statut juridique du patient à son arrivée au service d'urgence de l'établissement déclarant.	F	F	O*	s.o.	F	s.o.
<b>Type de contention</b>	171	Permet de préciser la ou les méthodes de contention utilisées durant le séjour du patient au service d'urgence. La contention chimique est exclue de la collecte de données.	F	F	O*	s.o.	F	s.o.
<b>Fréquence du recours à la contention</b>	172	Indique la fréquence d'utilisation d'un type de contention lors du séjour du patient au service d'urgence.	F	F	O*	s.o.	F	s.o.
<b>Liste de sélection des interventions au service d'urgence</b>	173	Fournit une liste de 28 codes d'intervention utilisés dans la méthodologie de regroupement du Système global de classification ambulatoire (SGCA) pour l'attribution de données aux cellules.	F	O*	F	s.o.	s.o.	s.o.



**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Technologie d'examen au service d'urgence</b>	174	Contient une liste de codes regroupant des technologies d'examen similaires, comme les examens de TDM. Le site anatomique est précisé s'il a une incidence significative sur la variation des coûts.	F	O*	F	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Nombre de technologies d'examen utilisées au service d'urgence</b>	175	Nombre de fois qu'une intervention incluse dans la liste des technologies d'examen au service d'urgence (élément de données 174a-c) a été utilisée.	F	O*	F	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Données relatives à l'unité d'observation</b>								
<b>Indicateur de l'unité d'observation</b>	122	Précise si le patient a été envoyé à l'unité d'observation lors de sa visite au service d'urgence.	F	F	F	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Date et Heure d'arrivée à l'unité d'observation</b>	123 et 124	Date et heure auxquelles le patient est arrivé à l'unité d'observation.	O*	O*	O*	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Date et Heure de sortie de l'unité d'observation</b>	125 et 126	Date et heure auxquelles le patient a quitté l'unité d'observation.	O*	O*	O*	s.o.	s.o.	s.o.

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Données relatives à la sortie</b>								
<b>Issue de la visite</b>	35	Type de sortie du patient de l'unité de soins ambulatoires après son inscription à cette unité.	O	O	O	O	O	O
<b>Référé à — à la fin de la visite en soins ambulatoires</b>	38	Désigne la personne ou l'organisme vers lequel le patient a été orienté après sa sortie de l'établissement déclarant.	s.o.	s.o.	F	F	F	F
<b>Établissement de destination</b>	39	Permet de préciser le numéro de l'établissement vers lequel le patient a été transféré afin de recevoir d'autres soins. Il peut s'agir d'un autre établissement de santé ou d'un autre niveau de soins de l'établissement déclarant.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*
<b>Date et Heure de la décision concernant la sortie du patient</b>	114 et 115	Date et heure auxquelles une décision a été prise concernant la sortie du patient.	O	O	O	O	F	O*

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Date et Heure de sortie du service d'urgence</b>	116 et 117	Date et heure auxquelles le patient a physiquement quitté le service d'urgence.	O*	O*	O*	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Données SIG</b>								
<b>Code de compte du centre d'activité des Normes SIG associé à la visite</b>	13	Numéro de compte utilisé pour établir les rapports financiers et statistiques liés au service fourni.	O	O	O	O	O	O
<b>Code de compte du centre d'activité des Normes SIG</b>	75	Liste des codes de compte des centres d'activité des Normes SIG liés aux services dispensés au cours de la visite en soins ambulatoires.	s.o.	s.o.	F	F	F	F
<b>Données du groupeur SGCA</b>								
<b>GAP, SGCA et PCR du fournisseur</b>	105 à 107	GAP, SGCA et PCR attribués par le fournisseur. Ces valeurs sont remplies par le logiciel du fournisseur (méthodologie de regroupement).	s.o.	s.o.	F	F	s.o.	F

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Catégorie d'âge et Catégorie d'anesthésie attribuées par le fournisseur</b>	140 et 141	Codes de catégories du SGCA attribués par le fournisseur. Ces valeurs sont remplies par le logiciel du fournisseur.	s.o.	s.o.	F	F	s.o.	F
<b>Nombre total de technologies d'examen attribuées par le fournisseur</b>	142	Nombre total de catégories de technologies d'examen se trouvant sur l'abrégié.	s.o.	s.o.	F	F	s.o.	F
<b>Données relatives à la transfusion sanguine</b>								
<b>Indicateur de transfusion sanguine</b>	57	Sert à préciser si le patient a reçu une transfusion sanguine au cours de l'épisode de soins.	s.o.	s.o.	O	O	F	O
<b>Produits et composants sanguins</b>	58 à 63 et 177 à 185	Produits ou composants sanguins que le patient a reçus par transfusion au cours de l'épisode de soins.	s.o.	s.o.	O	O	F	O

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Données relatives aux avortements thérapeutiques</b>								
<b>Nombre d'accouchements à terme antérieurs</b>	69	Nombre d'accouchements à terme (37 semaines complètes ou plus) antérieurs de la patiente.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*
<b>Nombre d'accouchements prématurés antérieurs</b>	70	Nombre d'accouchements prématurés (entre 20 et 36 semaines complètes) antérieurs de la patiente.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*
<b>Nombre d'avortements spontanés antérieurs</b>	71	Nombre d'avortements spontanés (fausses couches) antérieurs de la patiente.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*
<b>Nombre d'avortements thérapeutiques antérieurs</b>	72	Nombre d'avortements thérapeutiques antérieurs de la patiente.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*
<b>Âge gestationnel, cas d'avortement thérapeutique</b>	73	Sert à indiquer la durée de la grossesse.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*
<b>Date des dernières menstruations</b>	74	Date des dernières menstruations de la patiente.	s.o.	s.o.	O*	O*	F	O*

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Champs des projets spéciaux</b>								
<b>Projets spéciaux</b>	145 à 169	Champs servant à recueillir des données supplémentaires nécessaires pour répondre aux besoins en information de l'ICIS, des provinces et territoires et des établissements de santé.	O*	O*	O*	O*	F	O*
<b>Données relatives aux blessures</b>								
<b>Échelle de Glasgow</b>	100	Système de pointage clinique servant à évaluer l'état de conscience d'un patient atteint d'un déficit neurologique.	s.o.	s.o.	O*	O*	s.o.	s.o.
<b>Indicateur du port de la ceinture de sécurité</b>	101	Indique si le patient portait sa ceinture de sécurité au moment de l'accident.	s.o.	s.o.	O*	s.o.	s.o.	s.o.

**Légende**

O — obligatoire; F — facultatif; O\* — obligatoire, le cas échéant; s.o. — sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique que le statut de déclaration de l'élément de données varie au sein de la province ou du territoire. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgie d'un jour	SNISA allégé pour soins cliniques	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>Indicateur du port du casque protecteur</b>	102	Indique si le patient portait un casque protecteur au moment de l'accident, dans une situation où le port d'un casque protecteur est obligatoire.	s.o.	s.o.	O*	s.o.	s.o.	s.o.